



Déchèterie de GILLY SUR ISÈRE





- Dernière phase de travaux -



Dépôts des Professionnels & Collectivités











Samedis & Dimanches

	Entreprise	Déchèteries		
	POUGET	La Bâthie	Ugine	Gilly sur Isère
Tous déchets <i>(conditions habituelles)</i>				



du Lundi au Vendredi : du 9 au 15 décembre 2019














	Entreprise	Déchèteries		
	POUGET * <i>(Esserts-Blay)</i>	La Bâthie	Ugine	 Gilly sur Isère
Bois } Déchets verts } Encombrants } Gravats } $>$ <small>Volume supérieur à</small> 1 m3				 FERMÉE POUR TRAVAUX
Autres déchets <i>(conditions habituelles)</i>				

* Plan et horaires au verso



du Lundi au Vendredi : du 16 déc 2019 à avril 2020

»»» Utilisation partielle de la nouvelle déchèterie de Gilly sur Isère <<<
(plateforme du Haut de quai)

	Entreprise	Déchèteries		
	POUGET * <i>(Esserts-Blay)</i>  Dépôt au sol  Accès facilité  Facturation inchangée	La Bâthie	Ugine	 Gilly / Isère  Difficultés Circulation difficile
Bois } Déchets verts } Encombrants } Gravats } $>$ <small>Volume supérieur à</small> 1 m3				
Autres déchets <i>(conditions habituelles)</i>				

* Plan et horaires au verso



Meilleure option



Option moins favorable



Option très contraignante



Dépôt impossible



Je réduis mes déchets, Je trie... J'agis !



Entreprise AXIA POUGET

Rue de l'Industrie
73540 ESSERTS-BLAY
☎ 04 79 89 64 09

Horaires d'ouverture (hors jours fériés)

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h30-12h				
13h30-16h30				13h30-16h

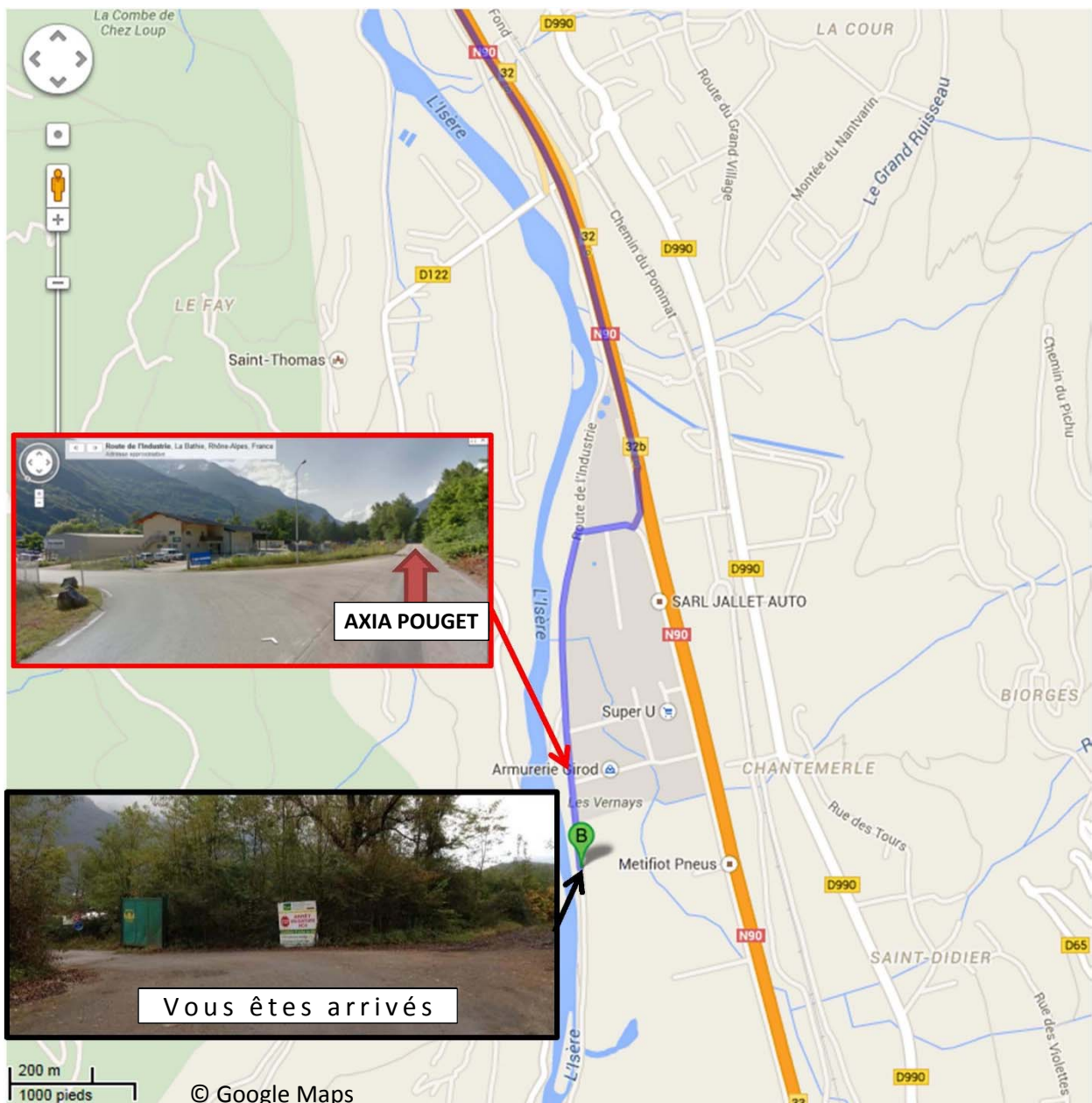
Pour vous y rendre depuis Albertville

Depuis la N90,

Prendre la sortie 32b vers Z.I. La Bathie

- 6. Prendre la sortie 32b vers Z.I. la Bathie 150 m
- 7. Prendre à droite sur Rue Marconi 130 m
- 8. Prendre à gauche sur Route de l'Industrie

Continuer sur 1 300 m et vous y êtes !



**Réservé aux Professionnels
& Collectivités !**
Uniquement dépôts > 1m³ de :

- ✓ Bois
- ✓ Déchets verts
- ✓ Encombrants
- ✓ Gravats



COLLECTE, TRANSPORT
TRI & VALORISATION
DE DECHETS
LOCATION DE BENNES

Faire de chaque matière en moins, une ressource en plus...

Trigénium... ESSERTS-BLAY Tél. 04 79 89 64 09

Protocole de Sécurité

Arrêté du 26 Avril 1996 pris en application de l'article R.237-1 du Code du Travail et portant adaptation de certaines règles de sécurité applicables aux opérations de chargement et déchargement effectués par une Entreprise Extérieure (EE).

Etabli entre AXIA SAS Ets POUGET « Site ESSERTS-BLAY » Entreprise d'Accueil (AE) et Entreprise Extérieure EE, les chauffeurs doivent être en mesure de présenter ce « Protocole de Sécurité » à tout moment.

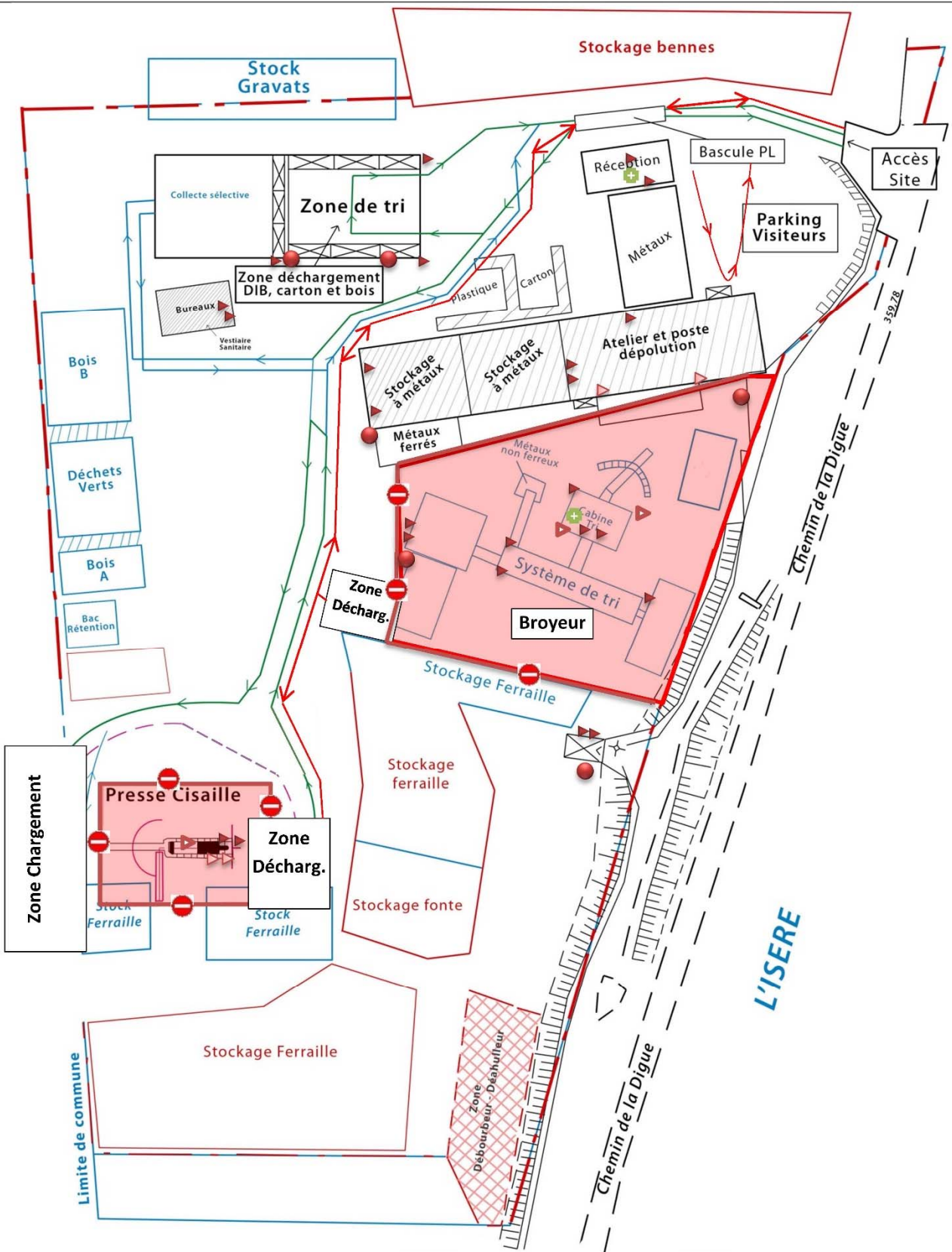
QSE-Doc-29
01/10/2014
Indice 0
Page 1/2

Nom et coordonnées EE :	<p style="text-align: center;">CONSIGNES GENERALES DE SECURITE A RESPECTER PAR L'EE</p> <p>A chaque arrivée sur le site, il est impératif de se présenter à l'accueil et équipé des EPI obligatoire et rester en attente à l'extérieur du site le temps que le personnel de la société donne son accord à l'entrée. Vous êtes soumis aux règles du code de la route, à la signalisation.</p> <p>Les camions POUGET sont prioritaires pour l'accès à la bascule et aux zones de vidage en toutes circonstances.</p> <p>Pendant le chargement, les chauffeurs (et accompagnants) doivent rester dans leur véhicule. Seul le conducteur est autorisé à descendre du véhicule (Rester à proximité)</p> <p style="text-align: center;">Il est interdit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De décharger un déchet non autorisé ou sur une zone non autorisée - D'effectuer des fouilles ou récupérations - Conduire les engins de manutention - Présence interdite dans les zones de travail des engins - De déambuler sur l'ensemble du site. <p style="text-align: center;">Accès interdit dans les zones du broyeur et de la cisaille sauf dans les zones de chargement/déchargement APRES Autorisation.</p> <p style="text-align: center;">En cas d'accident :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre la personne en sécurité - Prévenir les secours au 112 - Prévenir un employé du site ou l'accueil au 04 79 89 64 09 <p style="text-align: center;">En cas d'incendie</p> <p>Pour le personnel extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir un employé du site ou l'accueil au 04 79 89 64 09 - Evacuer dans la mesure du possible le véhicule de la zone de danger <p>Pour le personnel du site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prévenir un employé du site ou l'accueil au 04 79 89 64 09 - Utiliser les moyens de lutte incendie à proximité (voir Plan au dos)
Nom :	
Adresse :	
Tel. :	
Fax :	
<p>Opération à effectuer :</p> <input type="checkbox"/> Chargement <input type="checkbox"/> Déchargement <input type="checkbox"/> Répétitive <input type="checkbox"/> Ponctuelle Prévus le :	
<p>Type de marchandises et véhicules</p> <input type="checkbox"/> Benne <input type="checkbox"/> Plateau <input type="checkbox"/> Container <input type="checkbox"/> Container <input type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/> Fond mouvant <input type="checkbox"/> Véhicule multi-benne <input type="checkbox"/> Véhicule Ampliroll <input type="checkbox"/> VL <input type="checkbox"/> Autre : Est-il muni d'un équipement de manutention ? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
<p>Pour l'EA : Nom et signature</p> <p>Pour l'EE : Nom et signature</p>	

Risques identifiés	Mesures de prévention	EPI Obligatoire :
Collisions, écrasement, heurts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Zone de manœuvres repérées et suffisamment dimensionnées. ✓ Vérifier l'absence de piéton aux abords (arrêt de la manœuvre si piétons) ✓ Respecter les règles de circulations et la limitation de vitesse de 20 km/h ✓ Respecter les zones de chargement et de déchargement ✓ Interdiction de circuler autour des véhicules lors des manœuvres ✓ Port obligatoire des équipements de protection individuel (EPI) 	<p>ou casquette</p>
Chutes glissages	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Environnement de travail propre, dégagé et éclairé. ✓ Pose et enlèvement des filets se fait dans des conditions de sécurité optimales (benne posée au sol) ✓ Port obligatoire des EPI ✓ Descente du camion en marche arrière sans sauter. 	<p>EPI Spécifiques :</p>
Coupures, brûlures, piqûres, heurts	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Port obligatoire des équipements de sécurité ✓ Interdiction de toute fouille ou récupération ✓ Ne pas s'écarter des zones autorisées spécifiées par le responsable du site. 	<p>Le transporteur s'engage à mettre à disposition de ses chauffeurs, l'ensemble des EPI obligatoires. Porter obligatoire des équipements de sécurité dès l'entrée sur site.</p>
Chutes de matières	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contrôle de la fermeture des portes et dispositifs de sécurité ✓ Pose d'un filet/bâche obligatoire 	
Surcharge	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le respect du PTAC est sous la seule responsabilité des conducteurs et des transporteurs. 	
Incendie	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Interdiction de fumer sur l'ensemble du site ✓ Interdiction de faire du feu ou de produire des étincelles sans permis feu 	<p>Toute personne ne respectant pas le port de ces équipements se verra interdire l'accès au site.</p>

Dispositions générales

En accord avec les prescriptions des articles R.4515-4 à R. 4515-11 du Code du Travail, les parties signataires s'engagent à tenir à jour le présent protocole de sécurité en fonction des modifications qui pourraient intervenir pendant la durée de la prestation. Le transporteur s'engage à transmettre toutes les informations nécessaires au bon déroulement de l'opération à tout nouveau chauffeur amené à accéder au site. Les signataires s'engagent à respecter les prescriptions du présent protocole. Toute information modifiant ce protocole sera annexé ou donnera lieu à la rédaction d'un nouveau protocole.



Coordonnées de l'entreprise

Nom : AXIA POUGET
 Adresse : Rue de l' Industrie
 73540 ESSERTS-BLAY
 Tel. : 04 79 89 64 09
 Fax : 04 79 89 60 77
 Responsable du Site : Pierre BARILLET
 Port. : 06 16 13 65 48
 Email : p.barillet@trigenium.fr

Horaires d'ouverture aux transporteurs

Du Lundi au Jeudi :
 De 7h30 à 12 et 13h30 à 16h30
Le Vendredi :
 De 7h30 à 12h et 13h30 à 16h
 (hors jour férié et Week-end)

Consignes pour la préservation de l'environnement

En cas d'écoulement potentiel de produits polluant (huiles, carburants...) :
Prévenez immédiatement le responsable du site et le polluant devra être récupéré avec les moyens adaptés (absorbant,...)